



ICAS CAP Crisis Assistance Program

Réduit la distance pendant la pandémie
de Covid-19

**Le programme de gestion de crise CAP soutient votre
entreprise et vos collaborateurs en offrant un outil
d'assistance au quotidien !**

> Le CAP comme solution contre les inconvénients du télétravail

Le travail doit être effectué même dans la situation d'isolement social et malgré le changement de conditions de travail. Le CAP fournit une aide spécifique à ce processus de transition individuelle interne et externe à tout moment en offrant l'échange d'expériences et de solutions pratiques.

> Le CAP comme solution contre les inconvénients du confinement

L'accès aux experts dans la vie quotidienne est limité mais parfois, c'est une nécessité. De nombreux conseillers expérimentés sont disponibles 24 heures sur 24 par téléphone, chat et vidéo, et fournissent des conseils pratiques pour vous aider à vous aider.

> Le CAP comme solution contre les inconvénients de l'insécurité personnelle

Lors d'une pandémie, les peurs sont tout à fait normales. Avec le CAP, les questions et/ou les peurs peuvent être traitées 24h/24, 7j/7 sans aucune limite de temps. Cela vaut aussi pour toutes les personnes du foyer des salariés, car ce sont bien elles qui, en télétravail, ont une influence déterminante sur vos salariés.

> Le CAP comme solution aux doutes internes

Toute pandémie est limitée dans le temps. C'est-à-dire qu'il y a un temps après. Un entretien avec les experts du CAP peut renforcer cette perspective et cet optimisme et permettre à vos employés de se concentrer sur le travail en cours.

Le CAP (Crisis Assistance Program) d'ICAS comprend :

- Un conseil et une assistance 24/7 par téléphone ou chat en direct pour toutes les questions émotionnelles et psychologiques
- Des séances de conseil personnelles (1-8 séances) avec un psychologue via une liaison vidéo sécurisée
- Une brochure d'informations au format électronique (PDF)
- Une vidéo de présentation
- Des statistiques finales anonymes sur l'utilisation du service

Prix par salarié € 18.-* pour une période fixe de 6 mois

ICAS CAP+ (supplément facultatif à l'offre ci-dessus)

- Assistance téléphonique pour toutes les questions d'ordre pratique et juridique

Supplément par salarié € 16*

*Tous les prix sont hors TVA

**Contactez-nous : info@icas-france.com ou au +33 1 75 85 01 61
www.icas-france.com**